



Association Syndicale Autorisée du Bois de Cise

Le 20 octobre 2021

Convoqués :

Mme Gervaise ANDRE
Mme Marijke BOGAERT
Mme Evelyne COLLINET
M. Gilbert FAUQUEMBERGUE
M. Pierre LABERTRANDE
M. Frédéric MINASSE
M. Christophe VALLET
M. Frédéric VAN PAEMELEN
Mme Dominique WEBER

Invités :

M. le Maire d'AULT
M. Le Maire de SAINT-QUENTIN-LAMOTTE
M. le Percepteur d'AULT
M. Alexandre DESICY

COMPTE RENDU DU CONSEIL SYNDICAL DU 9 OCTOBRE 2021 DE L'ASSOCIATION SYNDICALE AUTORISÉE DU BOIS-DE-CISEDU

Étaient présents :

Mme Marijke BOGAERT,
Mme Evelyne COLLINET,
M. Gilbert FAUQUEMBERGUE,
M. Frédéric MINASSE,
M. Christophe VALLET,
M. Frédéric VAN PAEMELEN,
Mme Dominique WEBER.

Étaient excusés :

Mme Gervaise ANDRE qui donne pouvoir à M. Frédéric VAN PAEMELEN,
M. Pierre LABERTRANDE qui donne pouvoir à M. Christophe VALLET,
M. le maire d'AULT,
M. Le Maire de SAINT-QUENTIN-LAMOTTE.
M. le Percepteur d'AULT,
M. Alexandre DESICY.

En ouverture de réunion, M. Vallet informe le conseil syndical :

- de l'échange intervenu avec M. le maire d'Ault et le président, le vice-président et la secrétaire de l'ASA du Bois de Cise (durée : 2 h 30),

Les thèmes :

- La rampe de l'escalier de la descente à la mer.
- Le déclassement de la départementale et la proposition de Mme Chamblat.
- La table d'orientation.
- L'épis et sa réparation qui devrait être prise en charge par la com de com.
- Traitement de la zone blanche et du raccordement à la fibre.
- Entretien des routes et rebouchage des trous de la route d'Ault.
- Signalétique des routes, projet en réflexion à la com de com.
- Stationnement des visiteurs.
- Traitement de l'abattage des arbres et entretien du site du Bois de cise

B.P.20020 - 80460 AULT

(Établissement public à caractère administratif - Arrêté préfectoral du 5 janvier 2012)

boisdeciseasa@gmail.com – asaboisdecise.blogspot.com



Association Syndicale Autorisée du Bois de Cise

-Proposition de la commune pour une prise en charge en échange d'une participation financière de l'ASA.

- de l'échange intervenu avec M. le maire de Saint-Quentin-Lamotte-Croix-Au-Bailly et le président, le vice-président et le régisseur d'avance et de recettes de l'ASA du Bois de Cise (durée : 1 h),

Les thèmes :

-l'accès au terrain de M Minasse et la levée de son arrêté qui en interdit l'accès

-le support administratif

- de l'échange intervenu avec la référente revenu de solidarité active (RSA), référente parcours-emploi-compétences (contrat PEC) et le président (durée : 45 min.),

- du matériel d'entretien en possession de l'ASA du Bois de Cise.

Point 1 : Approbation du compte rendu du conseil syndical du 25 septembre 2021

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité

Point 2 : Entretien du Bois de Cise

M. Vallet indique que la proposition de M. le maire d'Ault est d'assurer 35 heures par semaine d'intervention (20 heures pour les sentiers, les placettes et la descente à la mer, 15 heures pour les routes et le domaine de la commune) pour l'entretien du bois de Cise contre la participation de l'ASA du Bois de Cise à hauteur du coût pour l'association d'un contrat PEC 20 heures par semaine.

Des échanges intervenus, il apparaît qu'à ce jour :

- le recrutement éventuel d'un agent en contrat PEC n'a pas été initié, Aucune décision n'avait été prise.

- le projet de convention entre la mairie d'Ault et l'ASA du Bois de Cise n'a pas été formalisé par un projet écrit,

- la proposition de M le maire d'Ault pose la question de l'exercice du pouvoir hiérarchique sur les. Agents qui interviendront et sur le rôle de l'ASA du Bois de Cise quant aux travaux d'entretien qui seront réalisés.

-

M. Vallet indique que cette proposition permet à l'ASA du Bois de Cise de se concentrer sur ses missions fondamentales : la gestion raisonnée du couvert boisé et la protection du patrimoine paysager.

En conséquence, M. Vallet propose de se rapprocher de M. le maire d'Ault et d'établir un projet de convention qui, après échanges et validation, sera communiqué aux syndicats pour vote lors du prochain conseil syndical. Il conviendra aussi d'avancer sur l'hypothèse d'un agent en contrat parcours-emploi-compétences.

Point 3 : Admissions en non-valeurs :

M. Fauquembergue indique qu'à défaut d'avoir été destinataire de l'état établi par la trésorerie, il n'a pu examiner les demandes. M. Vallet en donne acte et communiquera l'état (communication faite le 12 octobre 2021).

Après échanges entre les syndicats et les personnes présentes, le conseil syndical est clos à 12h30.

Le président
M. Christophe Vallet

La secrétaire
Mme Evelyne Collinet

B.P.20020 - 80460 AULT

(Établissement public à caractère administratif - Arrêté préfectoral du 5 janvier 2012)

boisdeciseasa@gmail.com – asaboisdecise.blogspot.com